

Assemblée Générale Ordinaire d'Énergie Partagée Association

Paris, le 7 mai 2026

Madame, Monsieur, chers adhérent.e.s,

Jean- Baptiste BOYER, et Margot BOUVIER, co-président.e.s, et le Conseil d'administration d'Énergie Partagée Association ont le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Énergie Partagée Association qui se tiendra

Jeudi 25 juin à 9h30

à l'Espace socioculturel Pierre Etrillard - 14 Rue de Tabago - Saint-Nicolas-de-Redon

dans le cadre des Rencontres nationales de l'énergie citoyenne des 24 et 25 juin 2026 qui se tiendront dans le même lieu.

Le vote des résolutions soumises à l'Assemblée se fera par un **formulaire en ligne du 19 au vendredi 26 juin 2026 minuit**. Le lien vers le formulaire sera diffusé à compter du 19 juin.

Un point d'attention : **seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire**. Pour mettre à jour votre cotisation, [rendez-vous sur MonCompte en suivant ce lien !](#) Seuls les votes des structures à jour de cotisation (règlement reçu avant le vendredi 26/06/2026 midi) seront pris en compte. Merci de vérifier que votre structure est bien à jour de cotisation avant de voter.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Introduction par les co-président.e.s
- Présentation des rapports annuels pour adoption
- Débats avec les adhérents et questions diverses

Retrouvez toutes les informations sur l'article ci-dessous :

<https://energie-partagee.org/assemblee-generale-epa-2025/>

Le dossier d'assemblée disponible [en ligne](#) comprend :

- Convocation et résolutions
- Candidatures au Conseil d'administration
- Rapports annuels
 - Rapport moral du Conseil d'Administration
 - Rapport annuel du mouvement Energie Partagée
 - Rapport financier et comptes annuels d'Énergie Partagée Association
 - Rapports du commissaire aux comptes

Pour faciliter la prise de connaissance des comptes annuels, du rapport financier et des résolutions, **une présentation sera réalisée en amont en visioconférence le**

- 01 juin 2026 de 18h30 à 19h30. [Pour participer, inscrivez-vous ici](#)
- 03 juin 2026 de 12h30 à 13h30. [Pour participer, inscrivez-vous ici](#)

Nous espérons vous retrouver nombreux et nombreuses pour des temps d'échanges et de convivialité réunissant adhérent.e.s et salarié.e.s.

Jean-Baptiste BOYER et Margot BOUVIER,
Co-président.e.s d'Énergie Partagée Association

En annexes :

- Résolutions soumises au vote des adhérents en Assemblée générale ordinaire
- Liste des membres du Collège 1 « membres fondateurs et assimilés »

Annexe 1 : Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

LE VOTE EN LIGNE EST OUVERT DU 19 JUIN 2026 AU 26 JUIN 2026 A MINUIT

RESOLUTION n°1 : approbation du rapport moral et quitus de gestion

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral de l'association tel que présenté, approuve le dit rapport de l'exercice 2025 et donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

RESOLUTION n°2 : approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat déficitaire de 128 312 euros et un total de bilan de 3 372 952 euros.

RESOLUTION n°3 : approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des termes dudit rapport.

RESOLUTION n°4 : affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 de - 128 312 euros en report à nouveau le portant de - 124 797 euros à - 253 109 euros.

RESOLUTION n°5 : renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la société AEC Audit, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période de six (6) exercices.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

La société AEC Audit a fait savoir par avance qu'elle acceptait le renouvellement de ses fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune incompatibilité ni interdiction légale.

RESOLUTION n°6 : élection d'administrateurs, collège 1 « Membres fondateurs et assimilés » (1 siège vacant, 1 candidat)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant le fin de mandat d'EPV (Energies Citoyennes en Pays de Vilaine), constatant qu'un siège d'administrateur est vacant au sein du Collège 1 « Membres fondateurs et assimilés », procède à l'élection en choisissant UN candidat parmi les candidats ci-dessous :

- EPV

RESOLUTION n°7 : élection d'administrateurs, collège 2 « Porteurs de projets » (1 siège vacant, 2 candidats)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant la fin du mandat de les Ailes des Crêtes, constatant qu'UN siège d'administrateur est vacant au sein du Collège 2 « Porteurs de projet », procède à l'élection en choisissant UN candidats parmi les candidats ci-dessous :

- Energies en Nord Est
- Phare Ouest Energie

RESOLUTION n°8 : élection d'administrateurs, collège 3 « Partenaires »

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant la fin du mandat de AMORCE, Impuls'ER et SIPEnR, constatant que TROIS sièges d'administrateur sont vacants au sein du Collège 3 « Partenaires », procède à l'élection en choisissant TROIS candidats parmi les candidats ci-dessous :

- AMORCE
- Impuls'ER
- SIPEnR

RESOLUTION n°9 : élection d'administrateurs, collège 4 « Réseaux territoriaux » (1 siège vacant, 1 candidat)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant la fin du mandat de RÉCIT, constatant qu'UN siège d'administrateurs est vacant au sein du Collège 4 « Réseaux territoriaux », procède à l'élection en choisissant UN candidat parmi les candidats ci-dessous :

- RÉCIT

RESOLUTION n°10 : formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales qui seront nécessaires.

Annexe 2 : Liste des membres du Collège 1 « membres fondateurs et assimilés »

*Mise à jour suite à l'Assemblée générale ordinaire du 23/06/2024
Sous réserve de leur cotisation annuelle à jour*

ALE 08
CLER
Confluences
Crédit coopératif
Global chance
Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)
Enercoop
Hespul
La Nef
Les Amis d'Enercoop
SOREGIES